

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024**

**DELIBERATION N°2024.00101**

**APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LE PROJET CITÉ DU DESIGN 2025 - OPÉRATION GALERIE NATIONALE DU DESIGN ET HALLE ÉVÉNEMENTIELLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240307-D2024001010

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024**

### **APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LE PROJET CITE DU DESIGN 2025 - OPERATION GALERIE NATIONALE DU DESIGN ET HALLE EVENEMENTIELLE**

Dans le cadre du projet Cité du design 2025, Saint-Etienne Métropole finalise la réhabilitation des anciennes Manufactures d'armes royales de Saint-Etienne, pour assurer ainsi l'aménagement et le développement du premier quartier design de France, riche d'un écosystème culturel, économique et scientifique exceptionnel. Fruit de l'histoire sociale, industrielle et culturelle stéphanoise, cette ambition vise à la fois à renforcer la notoriété de ce site, pour en faire un vrai atout d'attractivité, et aussi à l'ouvrir à tous, pour en faire un quartier de vie et de destination agréable et festif.

Au sein d'un ensemble patrimonial exceptionnel de 70 000 m<sup>2</sup>, près de 15 000 m<sup>2</sup> de bâtiments, pour grande partie en friche, seront ainsi réhabilités et rénovés, pour y accueillir de nouvelles fonctions :

- la galerie nationale du design, lieu unique de monstration des principales collections design de France,
- la restauration patrimoniale et l'aménagement de la grande halle événementielle, lieu central des biennales internationales du design, qui pourra désormais accueillir de nombreux événements tout au long de l'année,
- la cabane du design, lieu d'éveil pédagogique au design, pour les enfants en premier lieu mais aussi pour les plus grands,
- un centre d'innovation par le design, permettant aux entreprises de la région de bénéficier de l'apport de la cité du design et de l'écosystème stéphanois de l'innovation,
- un concept hôtel design,
- les locaux rénovés et étendus pour l'EPCC Cité du design-ESADSE, avec notamment un déplacement du siège et de la médiathèque, des ateliers d'art, un foyer étudiant, salle de cours,
- la Ville de Saint-Etienne agrandira à cette occasion le groupe scolaire Thiollier et créera dans un second temps un espace social et culturel design et innovant, au sein du bâtiment de la Platine.

L'opération Cité du design 2025 est inscrite dans le programme d'actions de la convention départementale pour la Loire du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, signée le 21 septembre 2023, et pour laquelle l'Etat a inscrit un soutien financier. Le courrier du Préfet de la Loire en date du 27 novembre 2023 précise que ce soutien interviendra via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dotation qu'il convient de solliciter dans le cadre de l'appel à projets 2024 et 2025.

Au titre de l'appel à projet 2024, la DSIL sera sollicitée au titre de l'opération galerie nationale du design et halle événementielle.

Cette opération vise à réhabiliter (hors clos-couvert) et à aménager intérieurement les bâtiments 242 Ouest, 243, 245 RDC et 246 RDC et R+1 pour partie, pour y installer la galerie nationale du design (bâtiment 242 Ouest) et la halle événementielle (bâtiment 243), ainsi que leurs fonctions communes que sont : l'accueil-billetterie, la boutique, l'espace sanitaire et consignes et les espaces de gestion (ateliers, PC sécurité, salle de repos personnel, bureau...).

Dans un espace de près de 1000 m<sup>2</sup>, unique en France par sa taille et sa thématique, la galerie nationale présentera des œuvres issues des collections de design de différentes institutions culturelles françaises (dont le Centre Pompidou, le Mobilier national, le Centre national des arts plastiques et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole) et ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire du design en France. Ce projet est porté par le MAMC+ et la Cité du design, en collaboration étroite avec le Ministère de la Culture, le CNAP et le MNAM.

Associé aux nouveaux cycles d'exposition au sein de la Platine, à la Cabane du design et aux biennales, le site accueillera ainsi une offre culturelle complète en matière de design. Cette offre sera complétée par une offre événementielle plus récurrente au sein de la halle événementielle, qui sera aménagée de manière à être plus polyvalente, et qui viendra ainsi compléter l'offre déjà existante sur le quartier créatif par les programmations de la Comédie de Saint-Etienne, du Zenith et du Fil.

Un travail important est mené en parallèle du projet de transformation des bâtiments pour développer les modalités collaboratives de gestion et exploitation future de ce quartier créatif, associant de multiples acteurs, notamment au travers du travail sur la candidature de la Cité du design et de la métropole à l'appel à projet pôle territorial industries culturelles et créatives (ICC) France 2030. Cette réponse est en préparation suite à l'AMI pôle territorial ICC dont la Cité a été lauréate.

Riche d'une offre globale (intégrant par ailleurs une offre de restauration plus complète et un concept hôtel innovant), l'ambition est de faire du quartier de la Cité du design, un vrai quartier de destination accueillant plus de 75 000 visiteurs par an, à trois ans.

Le coût des travaux liés à cette l'opération et leur plan de financement sont les suivants :

<b>BILAN FINANCIER HT</b>				
<b>Total Dépenses</b>	<b>€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>€</b>	<b>100%</b>
Aménagement de la Galerie nationale du Design et de la halle événementielle	8 819 232 €	Autofinancement	6 819 232 €	77,3
		DSIL	2 000 000 €	22,7
		Autres financeurs		

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de Galerie nationale du design et de la halle événementielle tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 2 000 000 €, soit 22,7 % du coût de l'opération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférant à la présente délibération.**

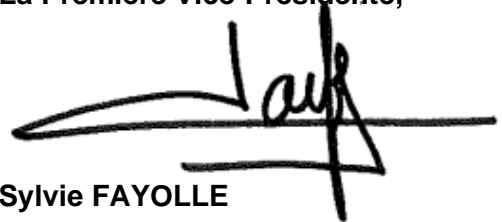
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE